

## **DOCUMENT PUBLICITAIRE DIFFUSE**

Non sécurisé | jccp-fr.com/fr/formation-0

### LES FORMATIONS DE JCC PARTENAIRES

JCC Partenaires, organisme de formation bénéficiaire d'un numéro d'agrément au titre de la formation continue.

Pour toute information ou si vous souhaitez recevoir le catalogue de formation, veuillez nous contacter.

#### RAPPEL FORMATION CONTINUE

##### Principe

La formation continue est obligatoire pour les avocats inscrits au tableau des Ordres (art. 14-2 de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 modifiée).

##### Textes de Référence

- Loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 modifiée par la loi n° 2004-130 du 11 février 2001 et notamment les articles 14-2, 17-11 et 21-1)
- Décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991 modifiée par le décret n° 2004-1386 du 21 décembre 2004.
- La décision à caractère normatif n° 2005-001 portant délibération sur les modalités d'application de la formation continue des avocats, version consolidée du 15 avril 2005, pris par l'assemblée générale du Conseil National des Barreaux, le 15 avril 2005.

##### Durée

20 heures par an ou 40 heures sur 2 ans.

Les avocats inscrits au tableau en cours d'année calculent, sur la période en cours, la durée de leur obligation de formation continue au prorata de la durée d'exercice professionnel.

##### Validation

Chaque avocat doit déclarer au plus tard, le 31 janvier de chaque année civile écoulée auprès du Conseil de l'Ordre dont il relève les conditions dans lesquelles il a saisi une attestation de formation continue en joignant à sa déclaration les justificatifs reliés à la vérification du respect de cette obligation.

La formation effectuée doit être de nature juridique et avoir un lien avec l'activité professionnelle de l'avocat.

##### Comment remplir cette obligation :

- Par la participation à des actions de formation, à caractère juridique ou professionnel, dispensées par les Ecoles d'Avocats, par des avocats, par l'université ou des établissements universitaires
- Par l'assistance à des colloques ou des conférences à caractère juridique ayant un lien avec l'activité professionnelle des avocats
- Par la dispense d'enseignements juridiques (en lien direct avec la profession) dans un cadre universitaire ou professionnel (1 heure dispensée = 4 heures)
- Par la publication de travaux juridiques

##### Spécificités :

- Les avocats titulaires d'une ou plusieurs mention(s) de spécialisation ou de champs de compétence doivent, à l'issue d'une période de cinq ans d'exercice professionnel, consacrer le quart de la durée de leur formation continue à ce ou ces domaines de spécialisation
- Au cours des deux premières années d'exercice professionnel, cette formation inclut 10 heures au moins portant sur la déontologie
- Au cours de cette même période (2 ans), les personnes issues par la voie de l'article 98 du décret du 27 novembre 1991 doivent consacrer la totalité de leur obligation de formation à des enseignements portant sur la déontologie et le statut professionnel

Bienvenue sur le site JEAN-CLAUDE COULON  
PARTENAIRE

Faites votre choix parmi nos formations ci-dessous.

#### DÉCOUVREZ NOS FORMATIONS

Inscrivez-vous en ligne



Droit des Sociétés



PLF 2026  
Projet de loi de finances

Screenshot of a web browser showing the JCC Partenaires website for a legal formation.

The URL in the address bar is [jcc.migal.fr/formation-pratique-pactes-statutaires-et-extra-statutaires](http://jcc.migal.fr/formation-pratique-pactes-statutaires-et-extra-statutaires).

The page title is "Pratique des pactes statutaires et extra-statutaires".

Key details from the page:

- Date: 06/02/2026 à Rennes
- Date: 23/02/2026 à Bordeaux

The header includes the JCC Partenaires logo and navigation links: ACCUEIL, FORMATIONS, AGENDA, Nous contacter, Mon compte, and Mon panier.

Screenshot of the "Formation" page for the "Pratique des pactes statutaires et extra-statutaires" course.

**Formation**

**TARIF :**  
INTER : à partir de 400 € HT  
Prix par stagiaire pour 1 jour.  
INTRA : Nous consulter

**DURÉE :**  
7 heures

**GROUPE :**  
De 1 à 20 personnes

**FICHE PROGRAMME :**  
Télécharger le programme détaillé de formation

**TYPE PUBLIC :**  
Avocats, assistants juridiques, en conseil et/ou contentieux.  
Bonnes connaissances en droit des sociétés et en droit des obligations

**CONTENU :**

**0. INTRODUCTION**  
1. Qualification

**OBJECTIFS GÉNÉRAL**  
Bien connaître les évolutions législatives et jurisprudentielles relatives à la pratique des statuts et pacte extra-statutaires.  
Analyser l'utilité des dispositifs et savoir les proposer aux clients.  
Affiner la rédaction des clauses dans une logique d'optimisation

**OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES**  
Présentation et échange oral avec l'assemblée.  
Formateur : M. Thierry Favario, maître de conférences, université Jean Moulin Lyon 3. Un support recensant les différentes décisions importantes est remis aux participants.  
Sont également soumis des types de clause.

de formation

**TÉLÉCHARGER**

Si aucune session ci-dessous ne correspond à vos attentes ou si vous désirez une formation en INTRÀ, vous pouvez nous faire part de votre besoin en cliquant sur le bouton ci-dessous.

Demande de devis

**Taux de Satisfaction**

Taux : 87 % de satisfaction sur 1 an pour 19 avis

**Taux de Réussite**

19 stagiaires formés sur 1 an  
Il n'existe pas encore de pourcentage de réussite sur ce produit.

**0. INTRODUCTION**

- 1. Qualification

**1. NOTIONS ELEMENTAIRES**

**1.1. L'OBJET SOCIAL**

**1.2. LES CLAUSES DE DUREE**

**1.3. LES CLAUSES D'EXECUTION**

- La clause pénale

**1.4. LES LITIGES**

- La clause de conciliation
- La clause compromissoire
- Les clauses de deadlock
- Les autres clauses

**2. NOTIONS COMPLEMENTAIRES**

**2.1. LES CLAUSES « PERSONNELLES »**

**2.1.1. L'« EXECUTIF » ET ASSOCIE**

- Le salarié et associé
- Les obligations fiduciaires
- La « sortie » du salarié et associé
  - Le dirigeant et associé
- Les obligations fiduciaires
- La « sortie » du dirigeant et associé

**2.1.2. L'ASSOCIE « INVESTISSEUR »**

- Les droits politiques

**2.2. LES CLAUSES « INSTITUTIONNELLES »**

**1. LES CLAUSES SUR LE CAPITAL SOCIAL**

19 stagiaires formés sur 1 an  
Il n'existe pas encore de pourcentage de réussite sur ce produit.

**2.2. LES CLAUSES « INSTITUTIONNELLES »**

**1. LES CLAUSES SUR LE CAPITAL SOCIAL**

- Les obligations fiduciaires

**2. LES CLAUSES « INSTITUTIONNELLES »**

**1. LES CLAUSES SUR LA GOUVERNANCE SOCIALE**

- Clauses relatives à la direction
- Clause limitative de pouvoir

**🎓 MÉTHODE D'ÉVALUATION**

Un questionnaire pré formation et un questionnaire post formation sont mis en place pour valider les acquis des apprenants

**👤 MODALITÉS D'ACCÈS POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

Accueillir les personnes handicapées en formation sans discrimination ; Garantir l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées, pour accéder à la formation et à la qualification, mais aussi pour leur permettre de valider leur parcours. Art. D5211-2 et suivants du Code du Travail. Contact : Aurélia Séroussi 01.45.63.76.07 / a.benslush@jccp-fr.com

DATE DE MODIFICATION

17 10 2025

**PROCHAINES SESSIONS**

Pratique des pactes statutaires

jcc.migal.fr/formation-pratique-pactes-statutaires-et-extra-statutaires

## PROCHAINES SESSIONS

TOUTES LES VILLES   BORDEAUX   RENNES

N° session : 260005A

06 FÉV. 2026

7 heures,  
35000 RENNES

Formation Avocats / Droit des Sociétés

Pratique des pactes statutaires et extra-statutaires

400 € HT  
**480 € TTC**

**JE M'INSCRIS**

Demande de devis  
Fiche programme

N° session : 260006A

23 FÉV. 2026

7 heures,  
33000 BORDEAUX

Formation Avocats / Droit des Sociétés

Pratique des pactes statutaires et extra-statutaires

400 € HT  
**480 € TTC**

**JE M'INSCRIS**

Demande de devis  
Fiche programme